Luxembourg, le 3 novembre 2020

REÇU Par Alff Christian , 10:18, 03/11/2020

Monsieur Fernand ETGEN
Président de la Chambre des Députés
LUXEMBOURG



Groupe Parlementaire

9, rue du St. Esprit B.P. 510 L-2015 Luxembourg

Tel.: 22 41 84 1 Fax: 47 10 07

dp@dp.lu www.dp.lu

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 83 de notre Règlement interne, je souhaite poser la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre de la Sécurité intérieure :

« Pendant les mois d'été un radar mobile avait été installé sur la N27 entre Michelau et Erpeldange-sur-Sûre durant plusieurs semaines. Récemment, un tel radar avait également été placé le long de la N15 entre Ettelbruck et Feulen ainsi qu'entre Büderscheid et le lieu-dit Schumann près de Wiltz.

Voilà pourquoi j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre de la Sécurité intérieure :

- Combien de véhicules ont été flashés par ces radars mobiles
 ?
- Est-ce que d'autres radars mobiles avaient été positionnés le long de routes situées dans la circonscription Nord du pays depuis janvier 2020 ? Dans l'affirmative, quel est le nombre de flashs obtenus en ces endroits et pourquoi les sites en question avaient-ils été choisis (accidents fréquents, risque de vitesse élevée en raison du tracé de la voie, ...) ?
- Monsieur le Ministre pourrait-il indiquer si d'autres routes seront contrôlées davantage durant les temps à venir dans le nord du Grand-Duché?
- Comme des automobilistes roulent régulièrement à vitesse exagérée sur la route qui relie Bettendorf à Eppeldorf (CR357) et celle qui relie Gilsdorf à Ermsdorf (CR 356), est-il également prévu d'installer un radar mobile sur ces voies routières ? »

Veuillez croire, Monsieur le Président, en l'expression de ma très haute considération.

André BAULER

Député



REÇU Par Christine Wirtgen , 10:20, 25/11/2020 A
Monsieur le Ministre
aux Relations avec le Parlement
p.a. Service Central de Législation

Luxembourg, le 25 novembre 2020

Objet : Question parlementaire n° 3081 du 3 novembre 2020 de Monsieur le Député André BAULER concernant les Radars mobiles

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint la réponse à la question parlementaire reprise sous rubrique.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'expression de ma considération distinguée.

Le Ministre de la Sécurité intérieure,

Henri KOX

Réponse de Monsieur le Ministre de la Sécurité intérieure Henri KOX à la question parlementaire n° 3081 du 3 novembre 2020 de Monsieur le Député André BAULER concernant les Radars mobiles

Ad 1.:

Durant les périodes déterminées, le déploiement des radars mobiles a permis de constater un total de 10.118 infractions liées au dépassement de la limitation de vitesse.

Ad 2.:

Des radars mobiles ont été déployés à maintes reprises au nord du pays, d'une part sur demande des riverains et autorités communales respectives, d'autre part dans le cadre de la campagne nationale de sécurité routière « moto », et notamment le long des routes fortement fréquentées par les passionnés de motos. Dans l'ensemble, un total de 20.163 infractions liées aux excès de vitesse a pu être constaté.

Ad 3. :

Actuellement, le déploiement des radars « chantier » dans le nord du Grand-Duché n'est pas prévu. Partant du fait que les contrôles de la PGD sont organisés en fonction de l'analyse des endroits accidentogènes, de l'accidentologie routière récente, des doléances provenant de la population et des demandes émanant des autorités compétentes, un autre déploiement des radars « chantier » ne saurait être exclu.

Ad 4.:

Aucune réclamation spécifique et aucun incident en relation avec les tronçons mentionnés n'ont été enregistrés par la PGD. Cependant, une analyse chiffrée de la problématique soulevée sera établie à l'aide du moyen de mesurage électronique «VIACOUNT».